

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Annonce du Premier ministre sur une « prime régaliennne » : une reconnaissance qui doit être intégrée à un travail sur les moyens des communes

Dès sa prise de fonction, le Premier ministre a indiqué vouloir « une plus juste reconnaissance de l'engagement des maires comme agents de l'Etat ».

Dans son discours de clôture du 107ème Congrès de l'AMF jeudi dernier, il a annoncé que serait attribuée aux maires une « prime régaliennne » annuelle de 500 euros, montant qui suscite sur le terrain de nombreuses réactions d'élus.

Si cette reconnaissance est importante sur le principe, sa concrétisation pécuniaire doit être intégrée dans une réflexion plus large sur la valorisation du travail réalisé par les maires et les adjoints. Son montant doit correspondre à la réalité des missions exercées.

Surtout, les alertes, revendications et propositions des Maires de France concernent en premier lieu les moyens attribués aux communes pour les actions à destination des habitants.

L'AMF a ainsi appelé à la fin des prélèvements supplémentaires de l'Etat sur les budgets locaux, tels que les prévoit le projet de loi de finances.

C'est sur cette question des capacités financières comme juridiques des communes et intercommunalités que sont attendues des réponses du gouvernement. L'enjeu est majeur car il porte sur la croissance du pays, la dette publique, et les services de proximité rendus à la population.